

idée de la magie qu'on croïoit voir par-tout des opérations démoniaques, & que la nature étoit pour rien ou pour peu de choses dans tous les phénomènes dont l'ignorancé ne dévinoit pas le principe. Le traité du Jésuite est bien écrit, avec ordre, clarté, force, & en très-bon latin (a). Mr. de Haen en fait un grand éloge, & l'on peut affirmer que les philosophes du jour n'ont rien écrit de plus sensé sur cette matiere, il est même un peu humiliant qu'ils aient été prévenus par ce qu'ils appellent *un Moine*. Mr. de Haen remarque que lui & le Jésuite se sont proposé de combattre deux préjugés diamétralement opposés. Celui-ci écrivoit dans un tems où l'on n'osoit point écrire contre la magie, & Mr. de H. écrit dans un tems où l'on semble n'oser croire qu'elle existe : *In eo dissimilis quòd ille iis scripsit temporibus, quibus pauci existebant qui magiam negarent, ego verò in eam incido temporum conditionem in quâ opinio negans vulgatior.* Le Jésuite ne nie pas absolument l'existence de la magie, mais il réfute les préjugés du peuple sur cette matiere; Mr. de H. suppose ces préjugés suffisamment réfutés & entreprend de montrer l'existence de la magie.

Le premier chapitre traite des preuves

---

(a) J'en ai en main une édition de Francfort de 1631. Ce livre est fort rare. *Cautio criminalis seu de processibus contra fugas.*